



Stages de remise à niveau

**À l'intention des membres des conseils d'école
et des parents d'élèves**

Le Ministère de l'Éducation Nationale a annoncé sans aucune discussion ou concertation la mise en place des stages de remise à niveau pendant certaines périodes des congés scolaires pour les élèves de CM1 et CM 2 présentant des difficultés en français ou en mathématiques.

3 périodes de stage sont prévues dans l'année, d'une durée de 5 jours à raison de 3 heures par jour, durant les vacances de printemps, la première semaine de juillet et ou la dernière semaine des vacances d'été.

Le ministre estime que ces stages constituent un dispositif pertinent dans le traitement de la difficulté scolaire. Nous ne le pensons pas.

La réussite de tous les élèves est une préoccupation constante des enseignants.

L'aide aux élèves en difficulté doit se faire sur le temps scolaire, grâce à des dispositifs variés et l'intervention de personnels spécialisés. Cela renvoie au travail des enseignants et des équipes. Ce travail long et difficile doit être assuré dans le temps, sur toute la scolarité.

Renvoyer le traitement de la difficulté scolaire hors du temps de l'école pointera l'élève en échec, le stigmatisera davantage, sans donner plus de sens à ses apprentissages, ni développer son autonomie.

La réussite scolaire passe aussi par le respect des rythmes de vie chez l'enfant. L'alternance de 7 semaines de classes et de 2 semaines de congé est depuis longtemps préconisé par les chercheurs. Un élève en difficulté a autant besoin de vacances que les autres enfants. Il doit pouvoir bénéficier de moments privilégiés avec sa famille et d'ouvertures sur les activités culturelles et de loisir.

Le faire **travailler plus** ne signifie pas qu'il apprendra **mieux**.

Comme enseignants, nous avons des propositions concrètes.

Répondre aux difficultés des élèves passe par :

- la réduction des effectifs par classe afin de mieux répondre aux besoins de chaque élève,
- l'organisation de séquences de travail en petits groupes et l'intervention de maîtres supplémentaires,
- des maîtres spécialisés intervenant dans les réseaux d'aide, des maîtres recrutés et formés et en nombre suffisant,
- le développement du travail en équipe pour les enseignants, le renforcement de la formation initiale et continue.
- Le remplacement des maîtres absents afin d'assurer la continuité des enseignements.

Nous souhaitons que les 23 millions d'euros dépensés pour ces stages soient utilisés pour répondre à toutes ces priorités. Ces 23 Millions d'euros permettraient de créer près de 700 postes.

Pour toutes ces raisons, nous déplorons ce bricolage totalement improvisé. Nous faisons le choix de ne pas entrer dans ce dispositif.

Les enseignants.